

Défense de prêcher la démocratie dans un régime de dictature

Il n'y a que dans les régimes de dictature qu'il est défendu, sous peine de tenir des "propos révolutionnaires" et d'être accusé de trahison, de parler de la démocratie, de demander le respect des principes démocratiques.

Si la dernière attaque que vient de faire le journal LE TEMPS de Québec, une feuille partisane, a du sens, nous devons conclure que nous vivons sous un régime de dictature et que la démocratie est une chose bien morte au pays du Québec.

Dans son édition du 1er octobre, LE TEMPS accuse les officiers supérieurs de la C.T.C.C. de s'être livrés avec un magnifique ensemble à une attaque à fond de train contre la Commission des Relations Ouvrières qui a constitué la cible unique de leurs critiques à J.-T. continu.

LE TEMPS dit que ces critiques sont "des propos révolutionnaires, voilà tout!"

Ceux qui ont assisté au congrès de la C.T.C.C. savent que personne, ni le Président général, ni le Secrétaire général, ni les autres officiers du mouvement n'a attaqué injustement la Commission des Relations Ouvrières.

Ce que la C.T.C.C. a demandé, c'est "la réforme de la Commission des Relations Ouvrières, de la Commission des Accidents du Travail et de la Commission du Salaire Minimum de manière que ces organismes cessent d'être des commissions de fonctionnaires permanents pour devenir des organismes représentatifs des employeurs, des travailleurs et du public. Comme le soulignait M. Gérard Picard, dans son rapport, "nous aurions, au lieu d'un parti au pouvoir, un gouvernement démocratique et soucieux du bien commun".

LE TEMPS veut faire croire que la législation ouvrière du gouvernement est la cause de l'expansion du syndicalisme dans la province de Québec.

La vérité est toute autre.

M. Jean Marchand le précisait bien samedi soir dernier à Ste-Marguerite, lors de la première conférence annuelle de l'Institut canadien des affaires publiques :

"Un préjugé courant, dit-il, veut que la législation ouvrière ait donné naissance au syndicalisme et protégé maintenant son existence, alors qu'au contraire, l'organisation syndicale des travailleurs est antérieure à cette législation qui a d'ailleurs un caractère restrictif très prononcé".

"On a peur du syndicalisme, continue-t-il, et l'on s'est empressé de l'encadrer dans des structures juridiques qui l'ont considérablement affaibli sur le plan économique.

"En plus des obstacles d'ordre légal, il en est aussi d'ordre politique. Comme il arrive que les grands intérêts économiques contrôlent la politique, on peut dire que dans tous les conflits majeurs, cette dernière a bien servi ses maîtres.

"Mais là où l'opposition avère à mon avis plus grave, parce que plus insidieuse et plus systématique, c'est dans l'administration des lois ouvrières. Comme la plupart des tribunaux administratifs constitués en vertu de ces lois sont composés de fonctionnaires dépendants de l'Etat, on les utilise pour promouvoir les intérêts du parti ou de ses bailleurs de fonds.

C'est pourquoi la C.T.C.C. demande que les ouvriers, représentés par leurs syndicats, aient leur voix au chapitre quand il s'agit d'élaborer des lois qui conditionnent leur existence et met en danger leur survie.

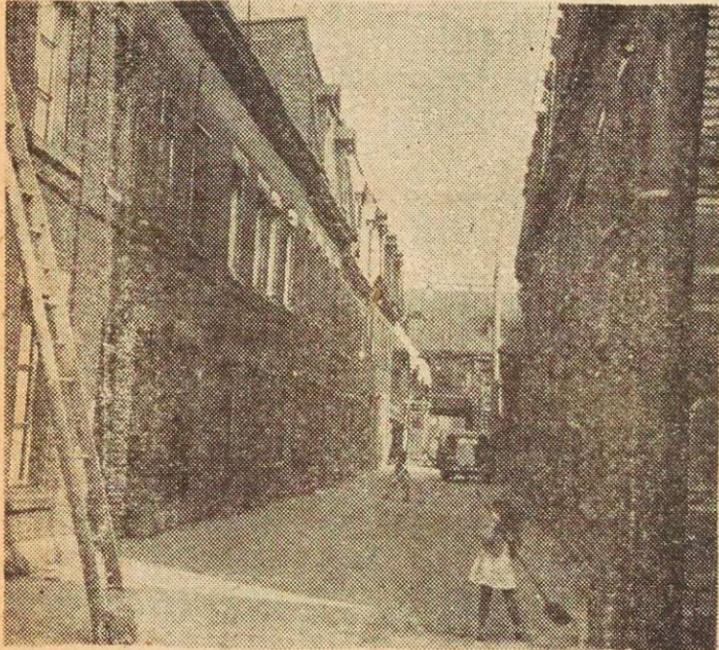
C'est pourquoi la C.T.C.C. demande que les ouvriers soient consultés quand il s'agit d'élaborer une législation du travail. C'est la raison pour laquelle, elle croit encore en l'efficacité du Conseil Supérieur du Travail et elle est en faveur d'un Comité de Relations Industrielles à l'Assemblée Législative qu'elle réclame depuis des années.

Elle veut aussi que les organismes chargés d'administrer les lois ouvrières et sociales soient composés de représentants du public, des employeurs et des travailleurs. Mais elle demande que ces représentants ne soient pas des serviteurs d'un régime, nommés par lui, mais des représentants choisis par les ouvriers et responsables à ces derniers.

C'est de cette façon qu'au lieu d'avoir un parti au pouvoir, nous aurions un gouvernement vraiment démocratique.

Et si répéter ces arguments, préciser ces buts, vouloir la réalisation de ces objectifs et travailler à cette tâche, c'est faire oeuvre de révolutionnaires, eh bien! soyons révolutionnaires.

QUI VIVRA... VERRA



Toutes les maisons bordant cette ruelle étroite dans le quadrilatère compris entre les rues Ontario, Sanguinet, De Montigny et St-Dominique seront démolies si le rapport Dozois est adopté et le projet mis à exécution.



VOL. XXX — No 37

Montréal, 1er octobre 1954

MONTREAL AURA-T-IL SON REGENT PARK?

Le projet formulé dans le rapport Dozois fournirait 1.388 logements à prix modique — Les objections commencent à pleuvoir

Depuis des années que plusieurs groupements avec l'appui des journaux comme *Le Devoir*, *Le Front Ouvrier*, *Le Travail*, mènent une campagne active en vue de faire prendre conscience aux autorités municipales du problème des taudis à Montréal.

Cette campagne commence à porter fruit puisque le comité chargé par le Conseil municipal de Montréal d'étudier un projet d'élimination de taudis et de reconstruction de logements à loyer modique vient de présenter son rapport.

En résumé, le projet propose de démolir ce qui existe dans le quadrilatère formé par les rues Sanguinet, St-Dominique, DeMontigny et Ontario pour les remplacer par 10 édifices de 8 étages disposés en forme de fer à cheval le long des rues Sanguinet, St-Dominique et DeMontigny; la section de la rue Ontario entre les rues Sanguinet et St-Dominique sera libre et donnera accès à un parc construit pour l'usage des locataires.

Dans son ensemble, le projet fournirait 1.388 logements dont 568 de 3 pièces, 568 de 4 pièces, 35 logements de 6 pièces et 35 logements de 7 pièces.

Le loyer de ces logements variera entre \$27 et 87 par mois, y compris les charges de service, de chauffage, etc.

Le loyer que devra payer le locataire sera basé sur le revenu global de la famille occupante et non sur l'espace occupé.

Ainsi un père de famille de 8 enfants et dont le revenu global, y compris celui des enfants, est de \$150 par mois, paiera un loyer de 20% de son revenu, soit \$30 par mois, plus un supplément de \$9 pour les frais de service, soit un total de \$39 par mois pour 7 pièces.

Par contre, le jeune couple sans enfant et dont le revenu global sera de \$350 par mois, paiera un loyer de \$70 par mois, plus les frais de service, soit un total de \$80 par mois environ, pour un logement de 3 pièces.

En somme, on a calculé le prix du loyer sur la capacité de payer de l'occupant, tout comme on l'a fait à Toronto dans le cas du Regent Park.

Dès la publication du rapport Dozois, on a commencé en divers milieux à soulever des objections.

On a dit que c'était un rapport publié à la veille des élections municipales afin de jeter de la poudre aux yeux des contribuables.

On peut croire que le moment était mal choisi et il faut déplorer que les conseillers sortant de charge n'aient pas eu l'opportunité de se prononcer sur le projet mentionné dans le rapport Dozois. Mais il reste que durant la campagne électorale, il est encore temps de demander à ceux qui briguent les suffrages de donner leur opinion, de dire s'ils appuieront ou voteront contre ce projet. D'ailleurs, les centrales syndicales, dont le Conseil Central de Montréal et le Conseil du Travail de Montréal

ont bien l'intention de sonder l'opinion des candidats à ce sujet.

L'autre objection part d'un autre motif. On exprime en certains milieux qu'il vaudrait mieux dépenser le même argent afin de faciliter la construction de maisons familiales dont les occupants pourraient devenir des propriétaires.

Cette idée ne manque pas d'idéalisme et en principe, elle est fort recommandable, en raison d'un tas d'arguments moraux, sociaux, etc.

Mais en pratique, que faire alors que les législations actuelles, tant fédérale que provinciales, ne permettent pas de réaliser immédiatement ces objectifs et qu'il ne semble pas probable que ces législations subiront des modifications profondes dans les prochaines années.

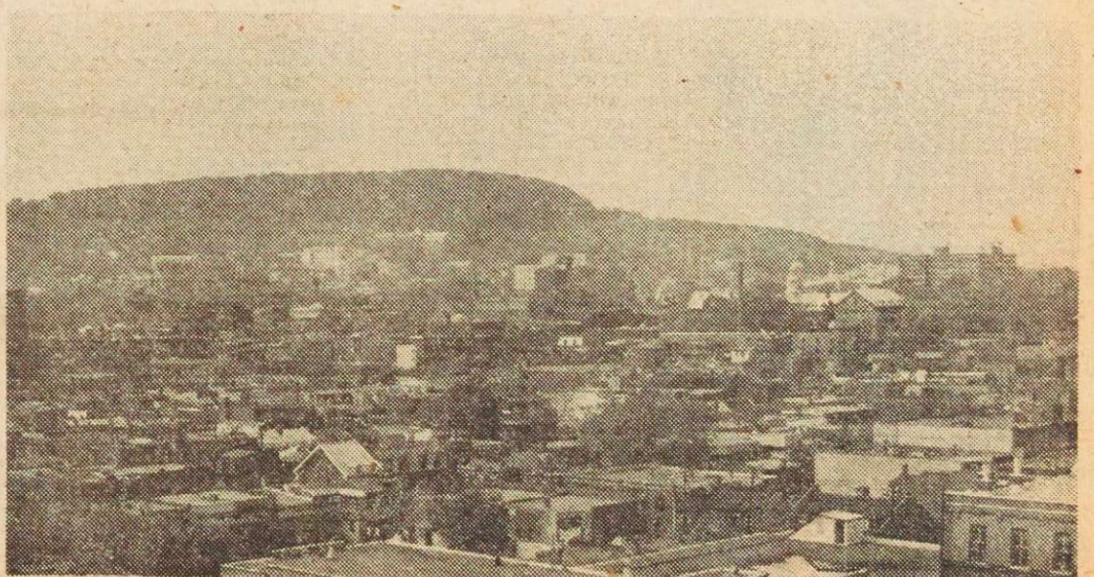
Alors il faut bien loger les gens qui vivent actuellement dans les taudis, leur procurer un abri convenable, (première fonction de l'habitation) et un foyer (deuxième fonction) adapté à l'importance de la famille.

D'autre part, il est possible de réaliser le projet mentionné en se servant des législations existantes et nous sommes persuadés, que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logements, qui fournit la plus grande partie des capitaux nécessaires, sera bien disposée à l'égard de ce projet.

Un point d'interrogation se pose cependant: le projet est entièrement fondé sur la possibilité d'une entente entre d'une part, la Cité de Montréal et le gouvernement de la province de Québec et d'autre

(Suite à la page 6)

LES TAUDIS... PAR-DESSUS LES TOITS



Du haut du Mont-Royal ou de l'édifice St-Denis, on dirait un îlot de verdure... Mais se cachent en-dessous des rangées de taudis comme celle que l'on voit à gauche.

LES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE APPLIQUENT LA LOI D'AIRAIN

**Pas d'augmentation de salaires si le
coût de la vie n'augmente pas**

En l'espace de quelques semaines, nous prenons connaissance de la deuxième sentence arbitrale majoritaire qui refuse de réouvrir les négociations sur la question des salaires durant l'exercice d'une convention de deux années, parce que les faits économiques et l'indice du coût de la vie ne justifient pas d'augmentation de salaires.

Telles sont les conclusions du tribunal d'arbitrage composé de M. le juge Léon Girard, président, M. Arthur Matteau, arbitre patronal, et Marcel Pépin, arbitre syndical dans le différend qui opposait la Cie Electrique du Saguenay et le Syndicat National des Employés de Sagel. Soulignons en passant que M. Matteau, arbitre patronal, représentant l'API, avait concouru à une décision similaire dans le différend entre les RR. SS. de la Providence, de Montréal, et l'Association des Employés.

Dans les deux cas, évidemment, les arbitres syndicaux ont été dissidents.

Salaire de subsistance

Dans le cas de la Cie Electrique, le président du Tribunal et l'arbitre patronal ont déclaré que la convention avait été signée pour deux années et que la clause de la réouverture des négociations sur les salaires ne valait que si le coût de la vie avait monté ou s'il était survenu un bouleversement quelconque (peut-être un changement de gouvernement).

Cela signifie que désormais le salaire des travailleurs devra rester collé sur celui nécessaire à la simple subsistance si le coût de la vie monte, le salaire montera, s'il

baisse, le salaire baissera. C'est sans doute une nouvelle patente inventée dans les officines de l'API pour faire croire que les syndicats ne sont plus d'aucune utilité pour négocier les salaires puisque c'est maintenant l'indice du coût de la vie qui va servir de régulateur des salaires.

Il est bien vrai que lorsque le coût de la vie grimpe à une allure rapide, les syndicats, en dernier ressort, faisaient valoir cet argument pour au moins conserver le même salaire réel. Mais jamais les syndicats n'ont prétendu que le salaire de l'ouvrier devait rester figé au niveau de la simple subsistance comme le font les avocats de l'API.

Des faits nouveaux

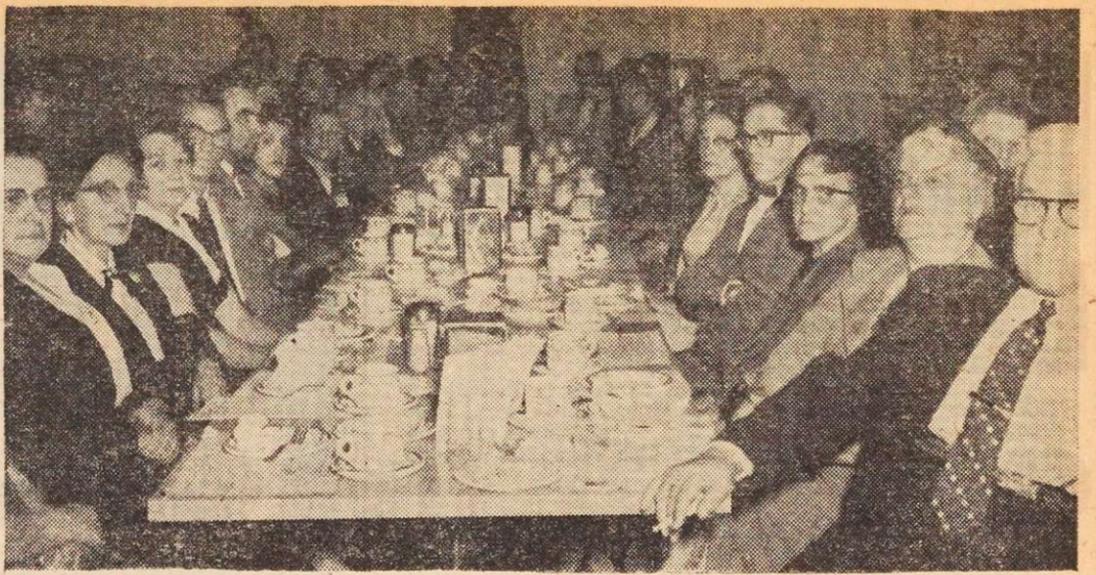
Mais le syndicat avait apporté des faits nouveaux pour justifier ses demandes d'augmentation. Les arbitres ont déclaré que le syndicat avait seulement établi ces faits nouveaux sans donner les motifs pour lesquels des augmentations avaient été accordées par l'Alcan, par exemple.

Ce raisonnement absurde amène à dire si les ouvriers de l'Alcan avaient obtenu \$6 d'augmentation l'an dernier, c'est à cause de la menace de grève. Comme ce motif ne peut exister à la Cie Electrique ou la loi défend la grève, les motifs ne sont plus les mêmes et l'augmentation est refusée.

Enfantillages

Mais le président du tribunal et l'arbitre patronal se sont contredits comme des jeunes enfants quand ils ont accordé une augmentation de \$2.50 par semaine aux hommes de service parce que ce sont des hommes-clefs.

A la suite de cette sentence, le syndicat a décidé de faire appel directement aux officiers de la compagnie qui sont des gens sérieux et qui vont comprendre que la sentence rendue est basée sur une fausse déduction de la part des arbitres car il avait été convenu lors des négociations précédentes entre la compagnie et le syndicat qu'il n'y aurait aucune condition à la réouverture des négociations sur la question des salaires.



Plus de 100 présidents, officiers et agents d'affaires de syndicats assistèrent à la soirée organisée par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal au cours de laquelle fut dévoilé le programme d'éducation qui se poursuivra durant la présente année syndicale.

MONTREAL

Le Comité d'éducation trace un programme d'envergure

Le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal vient de faire connaître les grandes lignes d'un programme d'éducation syndicale destiné à atteindre la masse des syndiqués.

Ce programme, qui sera mis à exécution à compter de la semaine prochaine, a été dévoilé par Mlle J. Boyer, présidente du Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, au cours d'un souper qui réunissait 111 présidents de syndicats, organisateurs et agents d'affaires des syndicats affiliés au Conseil Central.

Des membres responsables

Comme le but du syndicalisme n'est pas seulement de fonder des syndicats, d'accroître les effectifs et de percevoir des cotisations syndicales mais de faire des syndiqués responsables, instruits et vigilants, il faut que les syndiqués connaissent les buts du syndicalisme, la structure et la mystique de la C.T.C.C.

C'est pourquoi, déclare Mlle Boyer, à partir du 12 octobre 1954 jusqu'au 27 avril 1955, le Comité d'Education se propose d'organiser des réunions tous les mercredis de 8 à 10 heures p.m. au cours desquelles un membre du Comité d'Education, un permanent ou un officier supérieur feront connaître aux nouveaux membres les buts du syndicalisme catholique, sa structure, la procédure d'assemblée et la mystique syndicale.

Dans les syndicats

Il y a un autre moyen de faire l'éducation syndicalisme, de poursuivre Mlle Boyer, c'est au cours des assemblées syndicales.

Les officiers des syndicats, en collaboration avec le Comité d'Education pourront employer une quinzaine de minutes à traiter de questions syndicales: histoire du syndicalisme, structure, négociations, législation, question d'économie politique, doctrine sociale chrétienne, éducation politique.

Journées syndicales

Le Comité d'Education se propose aussi, selon Mlle Boyer, d'organiser une journée d'études syndicales dans chaque syndicat affilié au Conseil Central de Montréal, en collaboration avec les agents d'affaires et les officiers de chaque syndicat.

Le Comité se propose aussi de poursuivre la politique établie depuis plusieurs années déjà et d'organiser une session intensive ouverte à tous les syndicats affiliés.

Comme d'habitude, cette session intensive aura lieu dans un endroit tranquille, sans doute à la campagne.

Les délégués du département

Comme une équipe de délégués de département bien formée est nécessaire à la vie du syndicat et à l'application fructueuse du contrat de travail, le Comité d'Education



M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la CTCC photographié au moment où il exposait la nécessité pour les syndicats de permettre à leurs membres de suivre le programme du Collège Ouvrier.

se propose d'organiser des réunions de délégués les lundis et mercredis de 8 à 10 heures p.m. chaque semaine à compter du 18 novembre au 1er décembre et du 7 février au 2 mars 1955.

Les militants

Afin d'assurer la continuité et le développement du syndicalisme, le Comité d'Education a l'intention de poursuivre l'expérience commencée il y a deux ans alors qu'une trentaine de syndiqués ont suivi des cours deux fois par semaine.

Cette année, ces cours auront lieu les mardis et jeudis soir de 8 à 10 heures à partir du 16 octobre jusqu'au 16 décembre la deuxième partie du programme de l'année commencera le 11 janvier 1955 pour se terminer le 28 avril 1955.

Les officiers

Comme les grands responsables de la vie d'un syndicat sont les officiers, des rencontres sont nécessaires entre ces derniers pour partager leurs expériences, étudier les problèmes qui leur sont communs et resserrer les liens de la grande famille syndicale.

Les officiers des syndicats sont donc convoqués à assister aux réunions suivantes, de 8 à 10 heures p.m. les jours suivants:

12 octobre 1954: responsabilité des dirigeants;
9 novembre: démocratie syndicale, procédure d'assemblées;
14 décembre: l'Exécutif;
11 janvier 1955: les présidents;
8 février: le secrétaire;
8 mars: le Trésorier;
12 avril: le Permanent et l'Aumônier.

Autres activités

Mlle Boyer a aussi souligné que depuis plusieurs années, les permanents de Montréal se réunissent une fois par semaine pour étudier ensemble. Ces réunions sont nécessaires pour créer l'esprit d'équipe et il est entendu qu'elles se poursuivront cette année à com-

ter du mois d'octobre jusqu'au mois d'avril 1955.

Mlle Boyer a aussi souhaité que les syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal se réunissent en congrès au cours de l'année. Elle a aussi fait appel à tous les syndicats de déléguer des leurs au Collège ouvrier de la C.T.C.C. qui aura lieu du 31 octobre au 13 novembre 1954 et qui permettra la spécialisation dans l'un des trois domaines suivants: techniques de négociations, questions économiques canadiennes, techniques d'éducation ouvrière.

On a aussi signalé que le Conseil Central de Montréal possède une riche bibliothèque qui est à la disposition des militants et des permanents.



"Molson pour moi" ... paroles magiques! Mots qu'il suffit de dire au garçon pour pouvoir déguster cette bière riche et moelleuse, de qualité incomparable (et invariable) qu'est la Molson — la bière préférée des Canadiens. Dites toujours "Une 'Mol' pour moi!"

Molson's



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 2227, boul. St-Laurent,
Montréal — VE 3701

Abonnement Un an \$1.50;
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

LE TRAVAIL

Ministre des Postes 01295

LA SEMAINE

Le syndicalisme essentiel au régime démocratique

Les ouvriers ont besoin de lui pour participer à la chose publique, déclare M. Jean Marchand lors de la première conférence des affaires publiques à Ste-Marguerite

Le syndicalisme est essentiel à tout régime démocratique et c'est à la démocratie elle-même qu'on s'attaque lorsqu'on crée systématiquement des obstacles au syndicalisme.

Voilà ce que déclarait M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, lors de la soirée de clôture de la première conférence annuelle de l'Institut des Affaires publiques qui se tenait à Sainte-Marguerite la semaine dernière.

Ces journées d'études qui ont réuni des hommes politiques de toutes les nuances, des économistes, des journalistes, des chefs syndicalistes, des universitaires, avaient pour objet l'étude de la démocratie

et des moyens à prendre pour la sauvegarder et la rendre efficace.

M. Marchand a montré que le syndicalisme est essentiel au fonctionnement de la démocratie mais que l'on tente par tous les moyens de lui créer des obstacles, ce qui paralyse, par le fait même, la démocratie. Il a en outre déclaré que lorsque les droits civils des citoyens sont en jeu et que le droit d'association et son exercice sont menacés, il est inadmissible que les citoyens et les organisations qui prétendent croire à la démocratie laissent le syndicalisme se débattre tout seul. Sinon, conclut-il, nous ne sommes pas mûrs pour la démocratie.

TEXTE DU DISCOURS DE M. JEAN MARCHAND

"Le Syndicalisme ouvrier est une institution essentielle à tout régime démocratique. En s'y attaquant, en limitant indûment son action et en lui créant systématiquement des obstacles, c'est à la démocratie elle-même qu'on porte atteinte, car le syndicalisme est le seul moyen dont disposent actuellement les travailleurs pour s'intégrer dans la vie économique, sociale et politique de la nation.

"Pour que les ouvriers, qui constituent un pourcentage important de la population, portent un intérêt réel à la chose publique, pour qu'ils puissent juger convenablement de la politique d'un gouvernement et de ses représentants, il faut qu'ils participent d'une certaine façon à l'élaboration de cette politique et qu'ils en comprennent toutes les implications. Quant aux lois qui les touchent de plus près, telles les lois sociales, ils doivent participer, non seulement à leur élaboration mais également à leur administration.

"Il est vrai que certains intérêts tout-puissants, pour qui la démocratie n'est qu'un camouflage craignant cette intervention syndicale qui pourrait mettre fin à leur domination. Leur opposition se manifeste sur plusieurs plans.

LES OBSTACLES

"Mentionnons d'abord les obstacles d'ordre légal. Un préjugé courant veut que la législation ouvrière ait donné naissance au syndicalisme et protège maintenant son existence, alors qu'au contraire, l'organisation syndicale des travailleurs est antérieure à cette législation qui a d'ailleurs un caractère restrictif très prononcé.

"On a eu peur du syndicalisme et l'on s'est empressé de l'encadrer dans des structures juridiques qui l'ont considérablement affaibli sur le plan économique.

"En plus des obstacles d'ordre légal il en est aussi d'ordre politique. Comme il arrive que les grands intérêts économiques contrôlent la politique, on peut dire que dans tous les conflits majeurs, cette dernière a bien servi ses maîtres.

LES LOIS OUVRIERES

"Mais là où l'opposition s'avère à mon avis plus grave, parce que plus insidieuse et plus systématique, c'est dans l'administration des lois ouvrières. Comme la plupart des tribunaux administratifs constitués en vertu de ces lois sont composés de fonctionnaires dépendants de l'Etat, on les utilise pour promouvoir les intérêts du parti ou de ses bailleurs de fonds.

"Enfin il reste les obstacles d'ordre social. Notre petite société bourgeoise n'a pas accepté le fait syndical. Elle était bien prête à tolérer un syndicalisme qui ne lui aurait pas posé de problèmes, mais elle a une crainte irraisonnée du syndicalisme libre, qui peut déranger ses habitudes et le forcer à réviser certaines de ses conceptions désuètes. Cette incompréhension et cette opposition se manifestent surtout à l'occasion des conflits qui bouleversent parfois nos paisibles communautés.

LES LIBERTES FONDAMENTALES

"Je ne voudrais inférer de ce qui précède qu'en toutes circonstances, pour la survie et le bon fonctionne-

Lettre de Paris

VISITE AUX MINEURS

Je viens de faire une tournée dans le bassin minier du nord de la France. Voici quelques impressions sur les ouvriers français de cette région.

Le mineur du nord est généralement un grand gaillard blond, simple, et solide. Il est enraciné à la mine, car l'on est très souvent mineur depuis plusieurs générations. D'ailleurs la mine est la seule grande industrie de la région, ce qui pose, nous le verrons, de multiples problèmes. Pour compléter ce bref portrait, disons que le mineur du nord est très casanier, qu'il aime son pays et déteste changer même de cité ouvrière.

La mine, nous l'avons dit, est la seule industrie. Son emprise va plus loin. Elle anime tout le pays. C'est elle (c'est-à-dire les anciennes compagnies transformées depuis 1945 en Houillères Nationales) qui possède toutes les maisons ouvrières alignées le long de rues longues et basses qu'on appelle des corons. Elle possède bien souvent les écoles, les dispensaires, les colonies de vacances. En un mot tout ce qui encadre la vie du mineur. Il y a là la conséquence d'un très vieux paternalisme auquel les nationalisations n'ont pas changé grand chose. Le conseil d'administration nommé par le gouvernement a remplacé celui des actionnaires, mais les mineurs continuent trop souvent à se fier aux initiatives de la mine dans la plupart des domaines qui les intéressent. Il résulte de cet état de choses, une certaine passivité dont les syndicats s'inquiètent et contre laquelle ils réagissent. Les militants les plus éduqués voudraient voir leurs camarades prendre l'habitude de s'occuper de leurs affaires eux-mêmes, en un mot leur donner l'esprit gestionnaire. Il y a de gros efforts à faire dans ce domaine, qui ne sont qu'à leurs débuts.

C'est un peu dans cet état d'esprit que les syndicats s'intéressent actuellement au problème de l'avenir de la région. Celui-ci doit aujourd'hui être étudié en relation avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (qu'on appelle parfois pool SCHUMANN).

Vous savez que le principe essentiel de cette communauté réside dans la mise en commun des marchés de six pays européens. Cela signifie pratiquement que le commerce du charbon et de l'acier doit devenir totalement libre dans le cadre de ces six pays. En particulier, il ne doit plus exister entre eux de limitation au commerce du charbon et de l'acier sous forme de droits de douane protecteurs. Il s'agit donc d'un régime de libre concurrence. Et face aux concurrents allemands (mines de la Ruhr), les houillères françaises ne peuvent plus compter que sur leurs propres efforts. Or, la nature géologique du bassin de la Ruhr permet de l'exploiter avec des moyens modernes généralement inapplicables dans le bassin du nord français. Il en résulte dans les rendements et par conséquent dans les prix de revient un décalage que les houillères françaises doivent combler. Actuellement, cette question du prix de revient amène les houillères à fermer certains puits où les conditions d'extraction sont trop difficiles, à ne pas entreprendre pour les mêmes raisons certaines exploitations. L'impératif du prix de revient risque ainsi d'amener à la fois un gaspillage des richesses et le chômage.

Il se pose donc aux travailleurs français un problème un peu semblable à celui que constitue pour les travailleurs canadiens l'exploitation des mines de fer du Labrador par les compagnies américaines. Les travailleurs canadiens voient leurs richesses nationales, exploitées sans leur participation, partir à l'étranger. Les travailleurs français eux, voient leurs ressources en charbon gâchées pour permettre au charbon allemand une vente qui justifie une extraction massive, mécanisée, sans baisse d'emploi. Ils sont d'autant plus mécontents que la recherche du bas prix de revient en France s'accompagne d'une aggravation de leurs conditions de travail. Dans les mines du nord, l'augmentation de rendement s'obtient par la mécanisation mais aussi, puisque la mécanisation ne peut pas être fournie, que par l'accélération du travail aux dépens de la santé du mineur et aussi de sa sécurité.

On comprend que dans ces conditions, les travailleurs de cette région mettent un très grand point d'interrogation derrière le mot "européen". Certes, la construction européenne est un bel idéal, mais elle semble jusqu'à maintenant s'orienter surtout vers l'amélioration des conditions de vie des plus gros capitalistes. C'est du moins l'impression que l'on ramène d'un voyage dans le bassin minier du nord de la France.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.

LE PROBLEME OUVRIER

DEUX CONDAMNES A MORT

Un frisson vous passe dans le dos en voyant ce titre : "deux condamnés à mort", c'est pourtant la réalité qu'il y a deux condamnés à mort. Ils ont eu leur jugement il y a plusieurs années. L'exécution n'est pas encore complètement terminée; ces deux condamnés ont la vie dure et sont comme des pieuvres qui étendent leurs pattes partout.

Les deux condamnés ont des idées totalement contraires et causent des torts considérables qui apportent bien des misères et des révolutions. Ils ont à leur actif bien des crimes, ils ont causé des douleurs et fait couler bien des larmes.

Les papes et les évêques se sont efforcés et s'efforcent encore de sécher ces larmes et de panser les blessures que ces deux condamnés ont provoquées.

L'un de ces condamnés est contre le droit de propriété. Qu'est-ce que le droit de propriété? C'est la faculté de disposer, de faire ce que je veux, le droit de jouir d'un bien en autant que je ne fais pas usage de ce bien contrairement aux lois du Bon Dieu et pour nuire à mes semblables.

Ce condamné à mort ne veut pas que les gens possèdent des biens qui servent à leur usage pour leur bien, pour leur utilité. Ce condamné à mort ne veut pas également que je me serve de ce qui m'appartient pour produire d'autres biens. Il est jaloux, orgueilleux et dur, il enlève à tous leurs biens, il veut la pauvreté, le dénuement le plus complet et pas le moindre livret de banque.

Le deuxième condamné à mort n'est guère mieux. Imaginez que sans sa permission, "nul ne peut respirer". Ça mérite bien une condamnation à mort, le fait de vouloir empêcher les gens de respirer, c'est pourtant vrai.

A la différence du premier condamné, il n'est pas contre le droit de propriété, il respecte ce grand principe, ce droit naturel voulu par le Créateur, mais là où on ne s'entend plus et ce qui lui a valu sa condamnation, c'est dans le contenu et l'exercice de ce droit.

Ce condamné oublie que les biens mis par le Créateur sur la terre doivent être à la disposition de tous, ce qui veut dire que les biens doivent être bien répartis, mieux distribués. Ce deuxième condamné a une soif qui ne s'éteint jamais, il est toujours assoiffé. Et depuis qu'il a été condamné il se débat comme un diable dans l'eau bénite. En pratique, il est contre ce qu'on appelle le bien commun, c'est-à-dire ce qui est nécessaire à tout homme, à tout père de famille pour vivre convenablement et faire vivre sa famille.

Les deux condamnés à mort sont:

- 1—Le communisme et
- 2—le capitalisme vicié.

"Nous réproprons avec le Souverain Pontife deux fausses conceptions de l'ordre social, celle du communisme et celle du capitalisme vicié", au numéro 123 de la Lettre des évêques sur le problème ouvrier.

ment de notre démocratie, il est essentiel que toutes les forces sociales et politiques appuient le syndicalisme. J'admets que certains conflits d'intérêts peuvent donner lieu à des opinions divergentes sans pour cela porter atteinte à nos institutions démocratiques. Mais, lorsque le syndicalisme comme tel est menacé, lorsqu'un droit fondamental de la personne est violé, il est inadmissible que les citoyens et les organisations qui prétendent croire à la démocratie laissent le syndi-

calisme se débattre seul. "Si nous voulons bâtir une saine démocratie, il nous faut nous convaincre du caractère essentiel de certains principes et de certaines valeurs. Les droits civils des citoyens, la séparation des pouvoirs, le droit d'association et son libre exercice, etc., voilà autant de choses que nous devons être prêts à défendre au prix des plus grands sacrifices. Sinon, cela signifie que nous ne sommes pas mûrs pour la démocratie."

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél. : 4-4631

JEAN CHARBONNEAU
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. : FA. 3694

Rencontre syndicale des fonctionnaires du Service des Travaux publics

Mercredi, le 13 octobre prochain, aura lieu à l'École Normale Jacques-Cartier, 1301 rue Sherbrooke, une rencontre syndicale pour les fonctionnaires du Service des Travaux Publics de la Cité de Montréal.

Cette rencontre syndicale organisée par le Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal, a pour but de rapprocher davantage le Syndicat et les fonctionnaires en organisant une rencontre

intime entre les officiers et les membres.

Parmi les sujets principaux qui seront abordés au cours de cette rencontre syndicale tous sont de nature à intéresser tous les fonctionnaires du Service des Travaux Publics.

1. — On étudiera tout d'abord les problèmes particuliers du Service des Travaux publics avec les autorités du syndicat;

2. — Il sera loisible à tous de se renseigner davantage; a) sur la convention collective, ses avantages et ses obligations; b) la procédure des griefs; c) les règlements de l'administration du personnel.

3. Les fonctionnaires présents pourront aussi contater la portée du travail d'éducation que poursuit le syndicat et pourront aussi donner leur appréciation, suggérer les améliorations qui s'imposent.

4. — Enfin cette rencontre syndicale permettra au Service d'Éducation d'entrer en contact plus intime avec les fonctionnaires.

Le programme de la rencontre qui débutera à 6 heures p. m., par un goûter en commun au frais du syndicat, se continuera à 6 h. 30 par la discussion générale des problèmes soumis par l'assemblée et se clôturera à 7 h. 30 p. m. par un film documentaire intitulé: "Le rôle du délégué départemental" lequel sera suivi d'un forum.

Les principaux invités à cette Rencontre syndicale seront MM. René Constant, président du Syndicat; Robert Langlois, vice-président du Comité des Griefs; Vianney Bélanger, vice-président du Syndicat; René Villemaire, trésorier du Syndicat; Amédée Parent, représentant du Syndicat sur le comité du règlement de pension 2001; Robert Généreux, président du Comité d'Éducation et Paul-Emile Bolté, pss, aumônier du syndicat.

Saguenay-Lac-St-Jean

On procède à l'enregistrement des chômeurs

Tous les syndicats affiliés au Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean procèdent actuellement à l'enregistrement de tous les chômeurs de la région afin de connaître la situation exacte de l'emploi et du nombre de sans-travail.

Quand ce travail sera terminé, soit vers le 10 octobre, le Conseil Régional a l'intention de convoquer des assemblées publiques afin d'exposer les faits recueillis et d'inviter tous les groupements bien pensants à collaborer dans des démarches qui seront entreprises auprès de qui de droit et qui seront continuées jusqu'à ce que les législateurs responsables du bien commun prennent les moyens urgents nécessaires pour soulager la misère imméritée de tous ceux qui ne peuvent pas travailler parce qu'on refuse de les embaucher.

Cette décision fait suite aux discussions qui se sont engagées sur le problème du chômage lors du dernier congrès de la C.T.C.C. à Montréal alors qu'il fut décidé d'inviter les gouvernements à faire autre chose que des discours pour régler ce problème, mais bien d'agir et d'agir vite.

De retour dans leur région, les délégués au congrès ont repris la question et ils ont décidé de faire l'enquête dont nous venons de parler, dans tous les centres de la région par l'intermédiaire des syndicats affiliés.

Envoyez-nous
des
NOUVELLES
de votre syndicat

Épargner c'est prévoir



Vous n'avez pas besoin d'une boule de cristal pour savoir ce que vous désirez le plus dans la vie, ni pour trouver les moyens de réaliser vos projets. Que vous vouliez posséder votre propre maison, assurer une excellente instruction à vos enfants ou vous lancer en affaires, c'est par la pratique de l'épargne méthodique, c'est-à-dire par l'achat d'Obligations d'Épargne du Canada, que vous atteindrez votre but.

Les Obligations d'Épargne s'achètent, par retenues régulières sur le salaire. L'achat d'Obligations d'Épargne constitue un placement de tout repos, qui rapporte de bons intérêts: 3¼% par année. Les Obligations d'Épargne du Canada s'encaissent en outre en tout temps, à n'importe quelle banque, à leur prix d'achat, plus les intérêts. A l'exemple de milliers de Canadiens prévoyants, préparez votre avenir dès aujourd'hui en achetant des Obligations d'Épargne du Canada.

Chacun sa raison d'économiser-

Achetez des

Obligations d'Épargne du Canada

par retenues sur votre salaire

MONTREAL

Le conseil central soumet un manifeste aux candidats

Ces derniers devront définir leur attitude avant les élections municipales

Après la mise en nomination, chacun des candidats à la mairie de Montréal ainsi qu'aux postes de conseillers municipaux recevront un manifeste en plusieurs points et chacun d'eux devra prendre des engagements sur chacun des points s'il veut avoir la faveur de l'électorat.

Ce manifeste préparé conjointement par le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal (CTCC) et le Conseil du Travail de Montréal (CCT-CIO) servira de guide aux électeurs dans le choix des candidats à élire pour représenter les intérêts des contribuables de la Cité de Montréal.

Le manifeste que nous publions plus loin souligne les besoins de la classe ouvrière en matière de logements, de

mande des allocations de logements, de nourriture et de vêtements pour les chômeurs, veut l'établissement d'un Comité de Relations Ouvrières à l'Hôtel de ville, demande des actes concrets pour soulager le problème du transport et suggère un programme de sécurité sociale ainsi qu'une meilleure répartition des revenus entre le gouvernement provincial et les municipalités.

On remarquera que le manifeste s'attache à des choses, à des réalisations mais cela ne veut pas dire que l'on va négliger la personnalité des candidats. Car si un candidat donne son appui au manifeste, une enquête sérieuse sera faite pour connaître ses antécédents, et vérifier la droiture de ses intentions.

Texte du manifeste

Voici le texte même du manifeste concernant ces divers problèmes.

"En matière de logement, les travailleurs demandent des engagements précis dans le budget municipal en vue de la réalisation immédiate d'un programme de logements familiaux à prix modique et de la démolition des taudis.

"En vue de la réalisation d'un tel programme, les candidats devront s'engager à exercer une pression officielle, continue et systématique, auprès du gouvernement de Québec, en vue d'une entente fédérale-provinciale qui permette à Montréal d'entreprendre l'élimination des taudis et la construction de logis à prix modique.

Le chômage

"Nous croyons que, dans la limite de sa juridiction, l'administration municipale doit faire sa part de travail pour soulager la misère des chômeurs et contribuer à créer de l'emploi.

"Il n'est pas équitable d'imposer à certains propriétaires de loger des travailleurs sans emploi et de leur faire perdre ainsi des revenus auxquels ils ont droit. Aussi, les candidats devraient-ils s'engager à voter des allocations de logements, de nourriture et de vêtements pour les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, à entreprendre sans retard et avec vigueur des pourparlers avec les gouvernements provincial et fédéral pour mieux répartir les charges causées par le chômage, et à amener le gouvernement municipal à faire pression auprès d'Ottawa pour que les prestations d'assurance-chômage soient prolongées lorsqu'on n'a pas d'ouvrage à offrir aux travailleurs.

"Les candidats devront promouvoir un programme de travaux publics de concert avec les gouvernements de Québec et d'Ottawa principalement en ce qui concerne la construction de logements.

Les relations ouvrières

"Les candidats devront prendre l'engagement de former un comité de relations ouvrières. Ce comité aurait pour fonction d'enquêter et de faire rapport sur toutes les tensions et difficultés qui surgissent dans les relations patronales-ouvrières. Il devrait être constitué de représentants désignés.

La circulation

"Les travailleurs obligés de consacrer une ou deux heures par jour pour se rendre et revenir de leur travail exigent que le problème de la circulation soit l'une des préoccupations majeures des candidats qui désirent s'assurer l'appui des travailleurs. En conséquence, ils devront travailler en vue de:

1.—Multiplier les terrains de stationnement et aménager des garages de stationnement;

2.—Prohiber par la suite le stationnement dans certaines artères;

3.—Réaliser l'étagement des voies aux principales intersections;

4.—Hâter la synchronisation des feux;

5.—Aménager des autostrades;

6.—Etablir une étroite surveillance de la ville sur la Commission de transport afin qu'elle ne réduise pas le nombre d'autobus ou de tramways sur certaines lignes;

7.—Etablir des services d'autobus express entre le centre et la périphérie, en particulier aux heures d'affluence.

La distribution des circulaires

"Il répugne aux travailleurs de se faire traiter comme des mineurs, quand il s'agit de l'exercice de leur liberté civile et de celle de leur organisation professionnelle.

"Ils demandent donc que la distribution des circulaires n'ayant pas un caractère commercial soit permise à condition qu'on avise les autorités en déposant une copie dans un poste de police.

"La location des salles municipales devrait relever du service du bâtiment et être soustraite aux décisions arbitraires du comité exécutif."

Les ouvriers demandent que les candidats s'engagent à faire rétablir la carte d'identité avec photo pour tous les électeurs de la ville de Montréal.

Bien-être social

"Les travailleurs constatent que, malgré les sommes considérables déboursées par la ville pour l'hospitalisation et le traitement des indigents de même que pour le bien-être social en général, il y a encore à Montréal beaucoup de misère que la société devrait s'efforcer de soulager.

"On sait du reste qu'il est généralement difficile d'obtenir son admission dans n'importe quel hôpital montréalais. Cet encombrement des hôpitaux généraux et spécialisés s'explique en partie par la pénurie d'institutions destinées aux convalescents.

"Ne voulant pas grever davantage la propriété, les travailleurs suggèrent de la taxer selon les revenus qu'elle rapporte ou selon sa valeur locative, par contre il y a d'autres sources de revenus que les candidats devront, une fois élus, s'efforcer d'obtenir.

1.—Imposition des propriétés des gouvernements fédéral et provincial;

2.—Octroi de \$4 per capita ou plus du gouvernement provincial;

3.—Remboursement par l'Hydro-



Photo prise lors de la présentation du mémoire du Conseil Central aux autorités municipales. Les demandes contenues dans ce mémoire ont été incluses dans le manifeste présentement soumis aux candidats.

Nouvelle convention avec le Petit Journal

Après une dizaine de séances de négociations directes et une demi-douzaine de séances de conciliation, le *Syndicat des Journalistes de Montréal* signait ces jours derniers une nouvelle convention de travail avec *Le Petit Journal Incorporé*. Ce contrat couvre aussi les journalistes de *Photo-Journal*, soit près d'une vingtaine de membres en tout.

Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère assez cordiale. La signature de cette convention a été un peu retardée du fait que la compagnie avait logé, l'automne dernier, une demande à la Commission des Relations ouvrières pour faire reviser le certificat de reconnaissance syndicale. La Compagnie voulait exclure de la convention les archivistes, les photographes et les directeurs de l'Information. Mais, après avoir entendu les deux parties, la Commission des Relations ouvrières donna gain de cause à la partie syndicale et statua que lesdites catégories devaient rester sous la juridiction de la convention collective.

La clause des griefs

Le nouveau contrat apporte à la majorité des membres une augmentation de salaire de \$12 par semaine. La clause de procédure des griefs a été améliorée et, si le syndicat n'a pas encore obtenu la sentence exécutoire, du moins la Compagnie a consenti à laisser, dans un cas de congédiement, l'employé

Québec du trop perçu des usagers dans la ville de Montréal;

4.—Remboursement à la ville de 50 p. 100 sur l'essence et sur les permis d'automobiles, dans les limites de la ville de Montréal.

"La ville de Montréal devrait insister auprès des gouvernements de Québec et d'Ottawa en faveur d'une politique d'impôt qui assure une meilleure répartition de la richesse. Il s'agit de taxer, non pas concerné par le grief à l'emploi de la compagnie jusqu'au prononcé de la sentence du tribunal d'arbitrage. La convention prévoit aussi

que, si les deux parties tombent d'accord sur le juge l'on pourra recourir à un arbitre privé avec sentence exécutoire dans les trente jours suivant le grief. Mentionnons aussi que la convention de cette année prévoit toujours une quatrième semaine de vacances pour le journaliste qui a 15 ans et plus au service de la compagnie. Le Syndicat des journalistes croit que nécessairement l'industrie mais avant tout le revenu, afin que tous les citoyens de Montréal aient leur part de la prospérité générale."

La signature de cette convention marque le début d'une ère nouvelle avec le *Petit Journal* et *Photo-Journal*.

Ont signé la convention pour le syndicat: les confrères Roger Mathieu, président du Syndicat des Journalistes de Montréal, et Jean-Paul Robillard, président du local *Petit-Journal-Photo-Journal*. La Compagnie était représentée par MM. Jean-Charles Harvey, directeur des publications, et Pierre-Paul Lafortune, gérant des rédactions. Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la C.T.C.C., a brillamment conduit les négociations qui duraient depuis le 15 janvier dernier.

La C.T.C.C. en congrès vue par RELATIONS

(...) Le discours inaugural de M. Picard n'est jamais banal. Direct, concret, ici et là agressif, le président dit sans ambages ce qu'il veut dire. D'aucuns trouveront sans doute que son tableau de la situation sociale dans le Québec est peint au vitriol. Nous leur donnons raison en partie, mais en partie seulement.

S'il est vrai en effet que le problème social ne se pose pas dans le Québec comme il se pose, par exemple, dans certains pays d'Europe, et que notre situation peut être considérée comme beaucoup supérieure, il est non moins vrai que certains événements majeurs des dernières années ainsi que l'adoption de certaines lois ont créé entre une grande partie de la classe ouvrière organisée et le gouvernement, une tension qui existe malheureusement encore à l'heure actuelle.

"Dire que les syndicats ne sont absolument pour rien dans cette situation serait exagéré. Mais le gouvernement a une grande part de responsabilité dans cette tension qui en se prolongeant, maintient un climat tout à fait anormal. Il serait pourtant relativement facile de porter remède au malaise. Pour ne donner que quelques exemples, il est incontestable qu'une protection légale efficace du droit d'association, que la reconnaissance pratique de la fonction du Conseil Supérieur du Travail et qu'une réforme de la Commission des Relations Ouvrières feraient disparaître une très grande partie des griefs ouvriers.

"On ne peut se résigner à croire que le gouvernement différera encore longtemps les réformes fondamentales qui s'imposent. Réformes d'autant plus urgentes que l'industrialisation de la province va multiplier les rapports entre le capital, le travail et le gouvernement.

Celui-ci n'est pas chargé à lui seul de l'établissement d'un régime social conforme aux directives de l'Eglise. Mais sa responsabilité reste grande. Le gouvernement d'une province catholique ne peut se dérober à cette responsabilité."

TRAVAIL ET FOYER

APPRENDRE A NOS ENFANTS L'AMOUR DU PROCHAIN

"La chose la moins importante dans l'éducation d'un enfant est de lui ENSEIGNER DES FORMULES DE POLITESSE. La chose primordiale est de lui APPRENDRE A AIMER SON PROCHAIN. Si vous n'atteignez pas cet objectif, il vous sera même difficile de lui enseigner de superficielles bonnes manières." — B. Spock.

Je ne connais pas de mamans qui ne rougissent ou ne se sentent remplies de satisfaction à une gaffe ou un bon coup d'un de ses petits. Nous désirons toutes que nos enfants disent "s'il vous plaît" et "merci" quand on leur offre quelque chose. Nous espérons, toutes qu'ils seront très gentils quand arrive la visite.

Et, si nous regardons de près pour voir de quoi est fait ce sentiment, nous y découvrirons beaucoup d'orgueil souvent mal placé.

N'attachons-nous pas une importance trop grande à tout cet extérieur? J'avoue que pour ma part, je me sens beaucoup plus fière de mes petits, quand Nicole sépare son sac de "chips" avec son ami Jean, ou que Pierrot offre la moitié d'un dessert qui est son mets favori, à son frère Claude, que lorsqu'ils font spectacle de leurs connaissances devant des amis. Pourquoi cela? Parce que l'habitude qu'ils prennent tous petits à séparer avec leurs frères et sœurs et leurs compagnons de jeux, la privation d'un plaisir ou d'une chose qui leur est précieuse, sont des attitudes qui les concernent et que s'ils les développent, éviteront peut-être d'en faire des hommes égoïstes, plus préoccupés d'eux-mêmes que des autres, des hommes qui tout en ayant les yeux bien fermés sur ceux des autres hommes. Il est à prévoir que s'ils apprennent à partager aujourd'hui, ils sauront le faire aussi plus tard, même s'ils sont aux prises avec des engagements beaucoup plus sérieux et plus exigeants.

L'important dans l'éducation des enfants, c'est là mon opinion, ce

n'est pas d'en faire des gens "bien" qui sauront quand et comment dire ou pas des phrases qu'on leur aura montrés. Nous n'avons même pas le droit de "rêver" à cela comme plusieurs parents sont tentés de faire. Car alors, je pense que nous trahirions notre mission de parents et d'éducateurs.

Mais, nous devons travailler à faire jaillir chez nos enfants cet amour du prochain qui se voit dans toutes les attitudes concrètes de chaque jour.

Pour cela, il faut savoir demander à un enfant ce qui est important, et il le sent très bien d'ailleurs ce qui est pour nous important ou l'est moins. Francine que sa maman vient de gronder ne dira pas merci à tante Pauline pour sa boîte de chocolat justement parce qu'elle sait que sa mère sera mécontente. Ce sera sa manière à elle de punir sa maman.

Si nous exigeons des enfants trop de "bonnes manières" et délaissions l'autre angle, le vrai, celui de leurs sentiments intérieurs vis à vis les gens avec qui ils vivent, je pense que nous avons tort et qu'en définitive nous ne rendons pas service aux petits. Demandons-leur d'abord d'être gentils, et charitables et compréhensifs et les "s'il vous plaît" et les "merci" viendront nécessairement. Et, alors ils ne seront pas seulement du bout des lèvres comme une leçon apprise par coeur ou parce que ça fâchera maman s'ils ne le disent pas, mais ça viendra du fond du coeur.

Et, je crois qu'en définitive, là est le plus important...

Renée Geoffroy

RENCONTRES

Au retour du Congrès, nous avons posé quelques questions à Mlle Brosseau, qui durant cette période de discussion, en plus d'assister à toutes les délibérations, a aussi, avec le Comité du Travail Féminin, organisé des rencontres pour les délégués.

— Mlle Brosseau, depuis combien de temps vous intéressez-vous activement au syndicalisme?

— Depuis 1950, en '51 j'étais élue vice-présidente de la section féminine du syndicat de Dupuis Frères.

— Vous avez aussi une autre responsabilité dans le monde syndical?

— Oui, je suis depuis deux ans, secrétaire de la Commission Confédérale du Travail Féminin.

— Même si le Congrès est déjà chose du passé, pouvez-vous nous communiquer quelques impressions, qui aideront peut-être les syndiqués qui n'ont pu y assister?

— J'ai assisté aux trois derniers Congrès de la C.T.C.C. et je trouve que le dernier fut beaucoup plus vivant que les autres. Il y eut beaucoup plus de jeunes qui prirent la parole, pensez, sur le débat sur l'action politique, on a pu entendre 55 discours. C'est là une très bonne chose car la C.T.C.C., c'est vraiment les délégués, et ils ont non seulement le droit mais le devoir de prendre la parole et d'exprimer leur opinion.

— Et, les femmes, Mlle Brosseau, qu'en pensez-vous?

— Cette année, elles se sont fait valoir plus que d'habitude et j'espère qu'au prochain Congrès elles prendront une part plus active encore aux discussions, non seulement sur des sujets qui les touchent de près mais dans les délibérations sur des sujets d'intérêt général.

— Est-ce que la récente résolution proposée par le Comité du Travail Féminin et acceptée par le Congrès, qu'une femme soit libérée afin de voir de plus près aux problèmes de la femme au travail, n'aidera pas cette participation plus active des travailleuses, que vous semblez désirer?

— En effet et c'est là un encouragement concret aux efforts que nous faisons.

— Quel sort de travail entrevoyez-vous pour cette libérée?

— A mon avis, cette libérée aura un travail énorme; visiter les centres, organiser des assemblées avec les travailleuses syndiquées, mener avec elles des enquêtes sur la vie à l'usine, les conditions de travail faites à la femme, les déficiences de son milieu de travail qui l'empêche de s'épanouir, enfin elle pourra étudier les gros problèmes et les améliorations qui peuvent être apportés dans les contrats de travail, par rapport à la main-d'oeuvre féminine. Cette étude pourra aider aussi aux négociations futures...

Nous espérons qu'avec ce changement et je crois que tout le comité sera de mon avis, l'ouvrière syndiquée prendra une part plus grande à la vie syndicale et sera par le fait même placée sur le même pied que le travailleur et pourra discuter d'égal à égal...

Renée GEOFFROY.

Partie de cartes des Dames auxiliaires

Les Dames Auxiliaires du Conseil Central de Montréal sont à organiser une partie de cartes qui aura lieu le 12 novembre en la salle St-Stanislas à Montréal.

Cette partie de cartes est organisée dans le but d'aider à la préparation d'une fête à laquelle seront invités tous les enfants des syndiqués à l'époque de la Fête de Noël.

Celles qui veulent se procurer des billets pour cette partie de cartes sont priées de communiquer avec Mme Girard, FR. 2285 ou Mme Gosselin, GR. 3692.

Montréal...

(Suite de la page 1)

tre part la province de Québec et la Société Centrale l'Hypothèques et de Logements d'autre part.

La Loi fédérale de l'Habitation, soucieuse de respecter l'autonomie provinciale, prévoit que les gouvernements provinciaux, devront consentir à toute entente entre une municipalité et la S.C.H.L., une compagnie qui relève du fédéral; si le gouvernement de la province de Québec ne donne pas la permission requise, le projet ne vaut pas le papier sur lequel il est couché.

Les municipalités s'attendent aussi de recevoir une aide financière du gouvernement de leur province: par exemple, le gouvernement de la province de l'Ontario a contribué la somme de \$1,000 par logement construit dans le projet du Regent Park: une telle contribution à Montréal équivaldrait à une participation provinciale de plus de \$1,000,000.

Mais cette contribution, si elle était accordée, coûterait 50% de moins que la contribution actuelle, par logement, construit en vertu de la loi provinciale. On sait en effet que la ristourne payée par le Québec est d'environ \$2,000 par logement construit.

Le manifeste du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal fait donc preuve de réalisme et de vigilance quand il déclare:

"En matière de logement, les travailleurs demandent des engagements précis dans le budget municipal en vue de la réalisation immédiate d'un programme de logements à prix modique et de la démolition des taudis.

En vue de la réalisation d'un tel programme, les candidats devront s'engager à exercer une pression officielle, continue et systématique auprès du gouvernement de Québec, en vue d'une entente fédérale provinciale qui permette à Montréal d'entreprendre l'élimination des taudis et la construction de logis à prix modique".

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Du 15 au 17 octobre prochain, aura lieu à Val Racine une retraite fermée organisée par le Conseil Régional Saguenay-Lac St-Jean pour tous les officiers des syndicats affiliés au Conseil régional.

Tous ceux qui n'ont pas encore fait parvenir leur inscription sont priés de le faire le plus tôt possible en communiquant avec M. Pierre Julien Martel, au Secréariat des Syndicats Catholiques à Jonquières.

La chambre de débarras

Cela m'a pris deux ans à développer ma "technique des couches". Mais après deux ans, il n'y a plus jamais une couche qui traîne dans ma maison; du moins presque jamais... Et la plus grosse amélioration, c'est que je n'ai plus le souci des couches. Voici en quoi consiste ma technique: Je ne change jamais le bébé ailleurs que dans la salle de bain, assise sur le bord du bain, avec le bébé à plat ventre sur mes genoux. Aussitôt enlevée, la couche est rincée dans le cabinet et mise à tremper dans une chaudière fermée. Tous les deux jours la chaudière est vidée, les couches rincées, puis lavées avec le reste du linge dans la laveuse. C'est à peine un peu plus de travail que déposer les couches dans les chaudières du "diaper service".

J'avais depuis une couple d'années un magnifique pot en grès pour faire cuire les fèves au lard, et qui ne servait jamais. J'en ai fait une jarre à biscuits et je me demande comment il se fait que je n'y avais pas pensé plus tôt.

Pendant ma dernière tournée de "magasinage", je voulais rapporter des petits cadeaux à mes deux filles. Pour la plus vieille, ce n'est pas difficile: une poupée, un camion, tout l'intéresse. Mais pour la petite de onze mois, je n'avais rien trouvé. C'est elle qui a trouvé son cadeau; elle s'est amusée longtemps avec les tasses de plastique et les cuillères, à mesurer que j'avais achetées pour faire la cuisine. C'était rouge et vert, c'était en plastique, cela entraînait l'un dans l'autre et cela faisait du bruit; Hélène y avait son compte.

L'une de mes amies voulait décorer la chambre de son petit garçon de façon économique. Elle a décidé de faire un tableau au point de croix d'assez bonne dimension (2 pieds par trois), représentant trois oursins. C'est la première fois qu'elle fait un tel travail, mais il existe tellement de bons livres d'instructions, qu'il n'y a pas moyen de manquer son coup. On vend même du canevas dont le motif est imprimé d'avance, dans les couleurs requises pour la broderie.

La ligne "H" de Christian Dior, qui a fait couler tellement d'encre, n'est pas une si mauvaise affaire pour nous, les épouses. Pour le jour, paraît-il, la femme aura l'air modeste et le buste plat. Nos maris auront moins l'occasion d'être distraits de leur travail par leurs compagnes de bureaux ou d'usine. Pour le soir les décolletés seront plus généreux, mais nous serons là pour veiller....

Ma fille de deux ans a commencé cette si mauvaise habitude d'éterniser les repas, et de vouloir laisser presque pleine son assiette de viande et de légumes. Si j'étais toujours sage et patiente, je ne disputerais jamais mais je la mettrais à terre avant le dessert, quand elle dit qu'elle a fini. Ce serait sûrement plus efficace que les réprimandes. Mais les mères peuvent-elles être toujours patientes et sages?

JEANNE D.

UN REPAS DE DOUZE, UN JOUR DE SEMAINE

Nous avons décidé, mon mari, mes belles-sœurs et moi, un beau lundi après-midi, qu'on ne pouvait laisser passer la fête de leur mère inaperçue. Cet anniversaire, c'était pour le lendemain. Voilà donc la famille invitée pour le lendemain midi, puisque mon mari travaille le soir. Je ne suis pas experte en art culinaire, mais j'ai beaucoup lu de revues américaines, particulièrement les articles qui expliquent "comment préparer un repas pour 50 en 15 minutes" ou "comment préparer un banquet, faire le lavage et en même temps prendre soin d'un bébé".

Je me suis donc mise au travail le soir même, parce que je n'attendais aucune aide avant le repas. Par un hasard extraordinaire, j'avais fait cuire en fin de semaine une dinde de huit livres qui n'avait pas été mangée, à l'exception d'une cuisse. (Qui n'aurait pas été tentée par une cuisse de dinde, le soir, en entrant du travail?)

Je commençai par établir le menu suivant: plat de légumes frais, comme hors d'oeuvres; dinde "étréée" à l'aide d'un pain de viande au riz et d'une sauce; pommes de terre; fèves jaunes; gâteau et crème glacée.

D'abord la chose la plus importante: le gâteau. Ensuite, le pain de viande, qui exigeait une cuisson d'une heure et quart. Pendant ce temps, j'ai fait le glaçage et garni le gâteau. Puis, j'ai dépecé la dinde et je l'ai déchiquetée, et j'ai fait la même chose avec le pain de viande. J'ai mélangé tout cela dans une grande lèche-frite. J'ai aussi broyé les pommes de terre et les fèves, et j'ai mis au réfrigérateur une crème glacée faite à la maison.

Le lendemain, je me suis occupée du repas qu'une heure avant l'avance: préparer l'assiette de légumes frais, mettre les autres légumes au feu, arroser de sauce la lèche-frite de viande et la mettre au four. Pour être sûre qu'il y en aurait assez, j'ai rempli les assiettes directement du poêle.

J'avais eu le temps de faire mon petit ménage régulier, le lavage ordinaire, et même de préparer un article pour le Travail. Mais je ne vous recommanderais pas d'essayer de prendre une telle course avec l'horloge. C'était vraiment un peu trop pour ma "paix de l'âme". Les jeunes enfants n'ont pas l'habitude de collaborer aux exploits, culinaires et autres, de leur mère, et toute la famille finit par avoir les "nerfs en boule".

Ma conclusion c'est qu'on peut se débrouiller avec plusieurs visiteurs à dîner, un jour de semaine, à condition de ne pas faire ce jour-là tout le travail de la semaine.

Jeanne DANSEREAU

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Tous les membres de notre syndicat recevront les mêmes droits d'ancienneté, sans distinction de race, de croyance ou de nationalité. Ceci est du vrai syndicalisme et nous mentionnons ce fait ici afin de corriger certains malentendus qui pourraient exister.

Comme c'est la période de l'année où la plupart des organisations de charité font leur campagne en vue d'obtenir leur objectif respectif, permettez-nous de suggérer que les dons versés par les employés à ces organisations et publiés chaque jour dans les journaux, apparaissent comme

dons de la compagnie et dons des employés. La plupart des compagnies locales et tous les magasins à rayon de Montréal suivent cette règle de donner crédit à qui de droit.

La campagne de votre syndicat auprès des non-syndiqués dans le chantier a porté fruit. Un nombre record de nouveaux membres ont été reçus dans l'union et plusieurs autres suivront.

Les épouses des membres et les autres dames qui seraient intéressées à la formation d'un club social et culturel sont priées de communiquer avec le bureau du syndicat au No. 4937 de la rue Notre-Dame est, ou téléphoner à CL. 1251.

Les améliorations soumises par l'union des Chantiers maritimes d'Halifax Ltd pour leur contrat de 1954-55 comprennent à part d'autres avantages les demandes suivantes:

Augmentation des salaires de 8% sur les taux déjà existants. 5

congés additionnels payés, ce qui porte le total à 9. Les congés devront être payés même si l'employé s'absente de l'ouvrage la veille ou le lendemain du congé. Les employés qui ont 15 ans de service auront droit à 3 semaines de vacance et 6% de leur salaires. Les chefs d'équipes recevront .10 à .20 de plus que le taux maximum des hommes dont ils sont responsables ou l'alternative suivante: taux régulier majoré de 1/8. Une allocation de .02 de l'heure aux employés ayant une valeur de \$100 ou plus d'outils.

Nous faisons encore une fois appel aux employés qui ont changé d'adresse d'avertir le syndicat quand ils déménagent. Nous sommes souvent appelés à fournir des hommes pour faire un travail et nous sommes incapable de le faire dû au fait que nous n'avons pas la nouvelle adresse. Si vous ne pouvez passer au bureau du syndicat, téléphonez à CL. 1251. Aidez-nous à vous aider.

LE TRAVAIL

cette semaine

tire à

67,775

COPIES

En cette Année Mariale...

invoquons

Notre-Dame des Amériques

pour les belles chrétientés des Amériques Centrale et du Sud.



35% des catholiques du monde se trouvent réunis en Amérique Centrale et en Amérique du Sud.

Les Amériques Centrale et du Sud ont un grand besoin de Prêtres, de Frères et de Soeurs.

L'Amérique latine ne compte que 26,612 prêtres pour ses 137,139,215 catholiques, soit en Amérique Centrale: 1 prêtre pour 5,850 fidèles et en Amérique du Sud: 1 prêtre pour 4,900 fidèles.

DES AUJOURD'HUI, ASSOCIEZ-VOUS PAR LA PRIERE ET L'AUMONE A

L'Oeuvre Pontificale de la Propagation de la Foi



INSTITUTS MISSIONNAIRES CANADIENS EN AMERIQUE DU SUD

- Sulpiciens,
- Eudistes,
- La Société des Missions Etrangères de Québec,
- La Société des Missions Etrangères de Scarboro Bluffs,
- Franciscains,
- Dominicains,
- Oblats de Marie-Immaculée,
- Pères de Ste-Croix,
- Rédemptoristes,
- Montfortains,
- Pères du St-Sacrement,
- Missionnaires du Sacré-Coeur,
- Pères du St-Esprit,
- Assomptionnistes.

PAYEUR Publicité

Montréal

Election candidates will have to define attitude

Joint Manifest Issued By Labor Bodies

After nominations each mayoralty candidate as well as those seeking election as city councillors will receive a manifest of several points and each one of these aspirants should study the manifest closely on each point if they expect to be elected. The work was prepared jointly by the Central Council of Montreal Unions (C.C.C.L.) and the Montreal Labor Council (C.C.C. - C.I.O.) and will serve as a guide to electors in helping them to choose a suitable candidate on election day October 25th 1954.

The manifest covers practically all the important problems which confront the citizens of Canada's Metropolis to-day and include slum clearance, a program of housing for workers and their families at moderate rentals, help from the City of Montreal on the unemployment question, the distribution of food and clothing to the needy who have exhausted their unemployment insurance money, etc. In regards to the unemployment question the city is called upon to launch a program of public works in an effort to lessen the misery among those without work.

These undertakings could be accomplished with the help of the Federal and Provincial governments. Another point in the manifest is the formation of a Committee of Labor Relations, whose function would be to report and act on any tension or difficulties which would appear in labor-management relations.

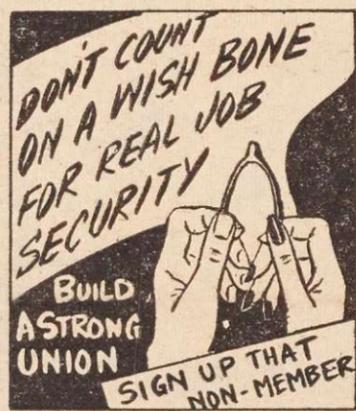
Workers who spend one or two hours daily travelling to their work demand that the traffic problem should be the principal problem to engage their interest, if they depend on the worker's support. The re-adoption of the Identity Card with photograph should be issued to every eligible voter

in the city of Montreal.

A more up-to-date plan for security and social welfare should be established by the city to replace the present system.

The City of Montreal should insist that Quebec and Ottawa formulate a tax policy which would assure a more equal assessment to the tax payer.

It is the question of taxing not only the industry, but above all the revenues from these industries, in order that all citizens of Montreal share in the general prosperity.



WILL MONTREAL HAVE ITS OWN REGENT PARK?

For the past few years several civic minded groups, supported by newspapers such as "Le Devoir" le "Front Ouvrier" and "Le Travail" have campaigned for slum abolition in the City of Montreal.

The efforts of these spirited citizens have finally borne fruit, by the announcement recently that the city intends building homes for workers at moderate rentals in downtown Montreal.

The section which will be demolished in preparation for the project is in the area of Sanguinet, St. Dominique, De Montigny and Ontario. Streets.

Workers homes will be built

1,388 homes will be built in this rooms, 35 of 6 rooms and 35 of 7 section, 568 of 3 rooms, 568 of 4 rooms. Rentals will run from \$27.00 to \$87.00 monthly, and will comprise service garage, heating, etc. Rents will be based on the total earnings of the occupying family instead of the space occupied.

As an example, a father of 8 children whose total income, including the children, amounts to \$150 a month will pay 20% of his revenue which is \$30.00 per month, plus a \$9.00 service charge, making a total of \$39.00 for a seven room dwelling.

A young couple, without a child, earning \$350.00 per month, will pay rent of \$70.00 a month or \$80.00 with services for a three roomed apartment.

To summarize, the rentals are calculated on the paying power of the occupants.

This was done in the Regent Park project in Toronto.

Many objections

Following the announcement of the project, which is known as the Dozois Report, many objections to the undertaking were expressed.

Many claimed it was a pre-election stunt in order to throw dust in the eyes of the electors.

Admitting the announcement was ill-timed, in not giving the city councillors time to voice their opinions, the electors can and have time to sound out their representatives views before casting their ballots. In any case rest assured that the Central Council (C.C.C.L.) of Montreal and other labor bodies will ferret out the opinions of the candidates in the forthcoming municipal electoral campaign.

Manifest recommendations

The manifest concludes with the following decisions:

"In regard of the question of housing worker demands the promise of a slum clearance and homebuilding program with rentals within the reach of the worker.

To the realization of such a program the candidates should engage in an active campaign, exerting their official pressure continuous and systematic on the Quebec government to reach an agreement with the Federal authorities which would permit Montreal to clear its slums and erect homes for the workers at moderate rentals.

Quebec Places 6th in Wage Rates Average

The average hourly wage rate for male unskilled factory labor in Canada during 1953 was \$1.22 an hour, a slight increase from the previous year, but wages in Quebec averaged \$1.12 while British Columbia wage rates for the same labor was \$1.40 the highest in Canada.

These figures taken from a comparative study were released last week by the Department of Labor, Ottawa.

Prince Edward Island rate was .73c an hour, the lowest in Canada. Ontario wages for male unskilled labor during the past year averaged \$1.27 an hour, the second highest in the Dominion. Other provincial wage rates were Newfoundland \$1.14, Saskatchewan \$1.18 and Alberta \$1.16 an hour.

These figures place the Province of Quebec in sixth place. Not an enviable record!!!

Saguenay-Lake St. John

Meetings on Unemployment

To obtain a true picture of the unemployment situation in Saguenay-Lake St. John district, all the unions affiliated to the Regional Council are conducting a survey to this end. When their survey is completed, about the middle of October, the Council intends to call public meetings with the view of bringing the true facts to the attention of the public. Other interested groups are invited to attend and take part in these meetings.

The situation was fully discussed at our recent convention held in Montreal when a resolution was passed to invite the governments to do something more active than discuss this problem and to do it without any further delay.

Upon returning from the convention the delegates decided upon immediate action with the result that this series of meetings have been scheduled.



Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montréal

All members of our union are entitled to, and will receive the same rights of seniority, regardless of race, creed or color. This is true unionism, and is mentioned here to correct any misunderstandings which occur in the minds of any with a yen to foment ill-feeling among the members.

As this is the time of year when the major charity organizations are campaigning to reach their respective quotas, may we suggest that donations contributed by employees, to these charitable campaigns and published on the daily news papers should appear as company donations and employee donations. The majority of local companies and all the larger departmental stores in Montreal follow this rule of giving credit where credit is due.

Your union's campaign to check on "free riders" in the Yard has borne fruit. Over a score of new members have been welcomed into our union, with others to follow.

Members wives and other ladies who would be interested in the formation of a social and cultural club should communicate with the union office at 4937 Notre Dame Street East or phone CI. 1251.

Proposed improvements submitted by the union to Halifax Chipyards Limited for their 1954-55 contract include among other benefits the following demands:—

Wage increase of 8% over existing rates. 5 additional paid statutory holidays making a total of 9. Holidays to be paid notwithstanding absence from work on the shift prior or following the holiday. Employees with 15 years service to receive 3 weeks vacation and 6% of previous year's earnings. Charge Hands to be paid 10c. to 20c. an hour over the rate or alternative time and one eighth. Tool allowance of 2c. an hour for employees having \$100 worth or more of tools.

The new contract to expire on November 1st 1955.

We again would like to appeal to members who have changed their addresses to notify the union when they move. We are very often called upon to supply men for a job and have been unable to due to the fact that we were without the new address. If it is not convenient to visit your union office in person, a phone call to CI. 1251 will be sufficient. Please cooperate.

VICKERS

Speaking at the 37th General Conference of the International Labor Organization, Donald S. Tysoe, Canadian Government Adviser stated:—

"It is our conviction that the best solution to this problem in our expanding economy is in adherence to the principles that workers are entitled to a fair share of the nation's production, and that what they do with their earnings is no one's business but their own. We believe that this position is sound. Let the workers have their share of the nation's wealth, but let them retain their individual freedom to enjoy it as they choose."

The Honorable Milton F. Gregg, Minister of Labor at Ottawa, has this to say in regard to labor-management negotiations:—

"We in Canada believe that labour-management negotiations should be carried on in a free atmosphere."

That is the reason why our labour relations legislation relies on collective bargaining, rather than on government decree, as the normal means of setting wage levels and working conditions) Our traditions and legislation emphasize a close working relationship between the two great partners in industry.

While all of us still have a great deal to learn about the factors which make for constructive relations between labour and management, recent years have seen a growing recognition by both of each other's needs and aspirations and a realization that, although their primary functions are different, they have an interdependence which influences common goals."

THE STORY OF THE TWO CONDEMNED

A chill goes up your spine in reading "Two condemned to death". It is the realization that two will forfeit their lives as a payment to society.

The two condemned have ideas totally contrary and both have caused untold miseries and revolutions. They have on their conscience many crimes, and have been the cause of countless sorrows and tears.

One of the condemned is against the rights of propriety. What is the "rights of propriety". It is the faculty of decision, of free will, the right to happiness within God's Law. This condemned does not agree with the faculty of propriety. He is jealous, proud and callous. He removes from all their rights. He revels in the poverty of others.

The second condemned forgot that the estate of the Creator on this earth was left to the disposition of all to be equally enjoyed and better distributed.

The second condemned is facing a thirst which will never be quenched and since receiving his sentence has been debating like the devil in Holy Water. In practice he is against the common good, that is to say, the necessities of all men, to all fathers of families who have the right to live comfortably and feed their families.

The two condemned are identified as follows:

- 1—Communism and
- 2—Corrupt Capitalism.

"We approve, with the Sovereign Pontiff, these two conceptions are false to the social order, Communism and Corrupt Capitalism".

From the letter of the Archbishops on the Labor Problem.